

Résidentialisation Paul Vaillant Couturier Villejuif

Autorisation de souscrire et de garantir un emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations

La Directrice Générale,

Vu la délibération du Conseil d'administration de Valdevy du 8 novembre 2023, validant le plan de financement prévisionnel de l'opération de résidentialisation,

Vu la proposition de prêt de la Caisse de Dépôts et Consignations du 11 mars 2025,

Considérant la nécessité de souscrire un prêt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations,

Considérant la nécessité de garantir cet emprunt auprès de la Ville de Villejuif,

Considérant que le plan de financement reste inchangé.

Décide :

- De contracter, pour la résidentialisation, un prêt PAM auprès de la Caisse de dépôts et Consignations pour un montant prévisionnel de **1 480 480 euros**.

Durée du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt annuel = LA +0,6%

Modalité de révision : Double révisabilité

Périodicité : Annuelle

Différé d'amortissement : 1 ans

Taux de progressivité : 0%

Les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date de l'établissement du contrat de prêt.

- D'autoriser la sollicitation de la Villejuif pour une demande de garantie à 100% de l'emprunt contracté par VALDEVY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de **1 480 480 euros**

Marianne Picard

Directrice Générale

 

Décision certifiée exécutoire en raison de sa transmission au contrôle de
légalité en Préfecture de CRETEIL
Publiée le